



Renouvellement des cotisations 2026

Bonjour chères amies, chers amis et fidèles Adhérents de l'ARCL des Yvelines,

la période de renouvellement de nos cotisations pour l'année 2026 est ouverte et avec les membres du conseil d'administration, nous vous prions de trouver ci-joint le bulletin de « continuité » de votre fidélité à nous retourner.

Si beaucoup d'entre vous en 2025 ont participé à nos séjours et manifestations, d'autres se sont intéressés à ces manifestations par le biais de nos diverses communications et nous vous remercions toutes et tous sincèrement.

Votre fidélité est essentielle pour la pérennité de notre Amicale et pour maintenir son dynamisme dans les années à venir. Nous voulons toujours offrir un choix de manifestations qui intéresse le plus d'adhérents possible.

Votre adhésion renouvelée et votre fidélité sont donc primordiales et avec les parrainages, vous êtes les premiers acteurs et les promoteurs de nos activités . Pour cela aussi un grand Merci.

Et comme souligné plus haut, nous sommes conscients que chacun participe, comme il le souhaite ou comme il le peut, aux activités et aux séjours. Nous souhaitons vraiment que chacun puisse trouver son « bonheur » dans notre « catalogue ».

Aussi, avec les membres du conseil d'administration nous restons attentifs à varier et à adapter les activités afin d'intéresser le maximum d'entre vous et permettre que toutes et tous puissiez participer. Nous restons à votre entière écoute.

Nous vous rappelons que le montant de la cotisation est resté inchangé pour 2026 et cela depuis plusieurs années.

Pour les actifs (retraités LCL et CASA) et leurs conjoints 20 € (minimum) et pour les bienfaiteurs (retraités autres entreprises) 30€ et leurs conjoints 20€ (minimum).

Avec l'équipe, nous restons à votre entière disposition et nous vous souhaitons une belle fin d'année

Prochaine rencontre le 13 janvier pour la galette/loto et le 02 avril pour l'assemblée générale et nous comptons sur vous.

Amicalement.

Patrick GUITTARD,